

L'association « Les Galopades tranchaises » organise le week-end du 31 mars et 1er Avril des épreuves de trails
 Le 'LAC' Longeville Athlétique Club apporte son support FFA à cet évènement inscrit au calendrier des
 Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 1 : Les courses : Elles sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés.
 Elles seront organisées en application du règlement-type de la FFA.

8 km limité à 340	13 km limité à 350	26 km limité à 300	Nocturne limité à 300
Cadet(te)s et après	Cadet(te)s et après	Espoirs et après	Juniors et après

Article 2 : Assurance : L'organisation a contracté une assurance responsabilité civile pour les participants et pour les bénévoles.
 Les coureurs doivent souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut
 les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Article 3 : Pour les mineurs : Accord du responsable légal sur le bulletin d'engagement.

Article 4 : - Certificat médical : Le certificat médical est obligatoire pour les non licenciés et autres sports que FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP,
 UNSS, UGSEL, Triathlon, Course d'orientation et pentathlon moderne. Le certificat médical doit dater de moins d'1 an à la date de l'épreuve
 et doit comporter la mention d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition
 ou de l'athlétisme en compétition.

Article 5 : Responsabilité : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, incidents ou litiges pouvant survenir
 au cours de cette épreuve. Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des
 objets en cas de vol ou de perte.

Article 6 : Conditions de participation : Chaque participant s'engage à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs
 et devra suivre impérativement les indications des Services de Police, des signaleurs et des commissaires de course.
 De plus il s'engage à respecter les décisions du Directeur de Course et du Service médical, au cas où il devrait quitter l'épreuve.

Article 7 : Accompagnateur : Pour la bonne régularité de la course aucun accompagnateur ne sera admis. Les bicyclettes, engins à
 roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : - Classements et récompenses : A - Individuel dans l'ordre d'arrivée, toutes catégories confondues.

B - par équipes (Nocturne, 13kms et 26km): sur les 3 premiers arrivants d'une même équipe au classement scratch, c'est à dire sans
 distinction de catégorie (Clit par point). En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par la place de leur dernier arrivant
 comptant pour le dit classement.

Récompenses individuel : 1Tshirt à chacun des arrivants. Scratch 1 coupe aux 3 1ères et 3 1ers, 1 trophée au 1er de chaque catégorie.
 Récompenses par équipe, 1ère Equipe : Nocturne, lots - 13Km, lots - 26km 1 baptême de l'air pour trois avec survol Ford Boyard

Article 9 : Chronométrie : Chaque coureur est chronométré à l'aide d'une puce.

Le temps donné est le temps officiel prévu par les règlements FFA (Ordre de départ donné par le Starter).

Article 10 : - Ravitaillement : Chaque coureur est en semi auto-suffisance, des ravitaillements sont organisés sur les parcours des courses
 (2 Ravitaillement sur le 26km, 1 ravitaillement sur le 15 et 13km).

Seul un point d'eau est mis en place sur le 8 km

Article 11 : Sécurité : La SNSM ainsi qu'un médecin assurent la sécurité. Les coureurs s'engagent à se porter secours et assistance
 Pour la course nocturne, chaque participant devra être équipé d'un éclairage en état de fonctionnement (vérification dans le sas de départ)
 et d'un système réfléchissant.

Article 12: Environnement : Vous courez sur une zone Natura 2000, ce qui implique de votre part de déposer tous vos déchets dans les
 bacs prévus à cet effet au point de ravitaillement. Tout coureur jetant des déchets en dehors des zones pourra être exclu de la course.

Article 13: Droit à l'image : Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les Galopades Tranchaises
 et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de
 l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou
 inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions
 législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles
 ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : Remise des dossards : le Samedi 31 Mars sur le lieu d'Arrivée de 14h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses
 le Dimanche 1er Avril sur le lieu d'Arrivée de 7h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses

Article 15 : -Annulation Course : En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se
 réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Article 16 : Obligation d'engagement : Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne,
 sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un
 dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation
 Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course..

Le coureur s'engage à restituer sa puce, toute puce non restituée sera facturée 15€

INSCRIPTION PAR COURRIER: NOCTURNE, 8, 13 ET 26KM

Licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et
 complété par le médecin, licenciés Athlétisme FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS, UGSEL, Licenciés Triathlon, Course
 d'orientation et pentathlon moderne:: joindre Photocopie de la licence de l'année en cours.
 Pour les non licenciés: Votre bulletin d'engagement sera accompagné, OBLIGATOIREMENT, d'un certificat médical,
 daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou Athlétisme en compétition

A adresser à : OFFICE DU TOURISME
 rue Jules Ferry, 85360 LA TRANCHE SUR MER
 pour Le 28 Mars 2018 date limite d'inscription par correspondance

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Date Naissance: Sexe : F M

Tél: Email :

Date Certificat Médical: (pour les non licenciés)

Si licencié FFA ou Triathlon, N° licence FFA: Triathlon:

(n'oubliez pas de joindre la copie à votre dossier)

Autres licences, voir ci dessus N° licence : Fédération:

(n'oubliez pas de joindre la copie à votre dossier)

Vous courez avec des amis, club, entreprise, association, etc... **Participer au Classement par équipe**

3 coureurs minimum sur la Nocturne, ou le 13km ou le 26 Km.

Chacun doit remplir un bulletin individuellement avec le même nom d'équipe

Cochez la case: Nom Equipe :

CHOISISSEZ VOTRE COURSE

Samedi 31 mars 20h00: La Nocturne 14€ jusqu'au 24 Mars + 3€ après cette date

Dimanche 01 Avril

9h15: Le 26 Km 17€ jusqu'au 24 Mars + 3€ après cette date

9h30: Le 13 Km 13€ jusqu'au 24 Mars + 3€ après cette date

9h45: Le 8 Km 8€ jusqu'au 24 Mars + 3€ après cette date

Total à payer :€

Pour les mineurs autorisation parentale

Nom et prénom du responsable légal: autorise
 ma fille, mon fils (rayer la mention inutile) à participer à la course du 8 ou 13km des Galopades Tranchaises

Signature :

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence, il incombe aux autres de s'assurer
 personnellement

Pour être étudiant, votre dossier doit être complet

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses

Signature :